Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202612-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
30 Juin 2026

N°30.06.2026.12

OBJET :

Attribution du marché de fourniture, installation et exploitation d'un système de vidéoprotection urbaine (VPU)

Date de convocation :
24 Juin 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	6
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le trente Juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etaient absents excusés : , M CAM LE NY Maël, M GESTIN Philippe, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Pouvoirs :
M CAM LE NY Maël donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M ALLAIN Frédéric
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin
Mme LE BELLEC Joane donne pouvoir à M FÉREC Thomas

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que la présente délibération vise à autoriser l'attribution du marché relatif à la mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine sur la commune de Briec. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de renforcement de la sécurité et de la prévention, fondée sur les constats de la gendarmerie, les attentes exprimées par les habitants et les orientations du CLSPD.

Après une procédure de mise en concurrence et l'analyse des offres par le SDEF, il convient désormais de retenir l'entreprise la mieux classée afin de permettre le déploiement opérationnel de ce dispositif, soutenu par des financements extérieurs

La commune de Briec engage la mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine afin de renforcer la sécurité et la prévention.

Ce projet s'appuie sur :

- Un diagnostic de la gendarmerie (2023),
- Les attentes des habitants exprimées lors des réunions de quartier en 2024,
- Les orientations du CLSPD (décembre 2024), qui a validé cette action dans le cadre de l'axe « vivre ensemble et protection des espaces publics ».

La commune est accompagnée techniquement par le SDEF depuis juin 2025 pour définir les équipements et leur implantation.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202612-DE

Description du projet

Le dispositif retenu prévoit l'installation de 20 caméras réparties sur 7 sites stratégiques :

- Espace public (3 sites – 7 caméras)
  - Entrée Ouest : 4 caméras
  - Entrée Sud : 2 caméras
  - Entrée Nord : 1 caméra
- Bâtiments publics (4 sites – 13 caméras)
  - Ateliers municipaux : 2 caméras
  - Stade : 4 caméras
  - Arthémuse : 2 caméras
  - Complexe omnisports : 5 caméras

Ces implantations ciblent prioritairement les entrées de ville et les équipements publics sensibles.

Estimation du projet

Le projet est estimé comme suit :

- Investissement : Total HT : 118 300 € soit Total TTC : 141 960 €
- Maintenance annuelle : 7 630 € HT soit 9 156 € TTC

Financement

Le projet vise un financement à 80% par des subventions :

- Conseil départemental (CD29) : 50 000 € (42 %)
- État (FIPD) : 44 640 € (38 %)
- Autofinancement communal : 23 660 € (20 %)

Enjeux pour la commune

- Renforcer la sécurité des espaces publics et équipements communaux
- Répondre aux attentes des habitants
- Soutenir les actions du CLSPD
- S'équiper d'un outil d'aide à la prévention et à l'enquête

Consultation

Aussi, la commune a engagé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour la fourniture, la mise en place et l'exploitation d'un système de vidéoprotection urbaine :

- Plateforme MEGALIS BRETAGNE + presse
- Date de publication : le 20/04/2026
- Date limite de remise des offres : le 22/05/2026 à 12h00

Attribution

Vu :

- le Code de la commande publique ;
- la procédure adaptée engagée par la commune de Briec pour la fourniture, la mise en place et l'exploitation d'un système de vidéoprotection urbaine ;
- le rapport d'analyse des offres établi par le SDEF à l'issue de la consultation ;
- l'avis de la CAMPA du 09/06/2026 ;

Considérant :

- que 9 offres ont été reçues et analysées au regard des critères définis dans le dossier de consultation, notamment le prix, la valeur technique et la méthodologie ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202612-DE

- que l'analyse des offres a permis d'établir un classement d[illegible]
- que la commission CAMPA, réunie le 09/06/2026, a proposé de retenir l'offre la mieux classée à l'issue de cette analyse ;
- que cette offre correspond à l'offre de base du candidat : entreprise LUTECIA OUEST (ENSIO LUTECIA Ouest) ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1- d'attribuer le marché relatif à la fourniture, la mise en place et l'exploitation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Briec à l'entreprise suivante :

Entreprise : LUTECIA OUEST (ENSIO LUTECIA Ouest)
Montant des travaux : 96 323,23 € HT
Montant de la maintenance : 4 400,00 € HT par an

2- de préciser que :
   - Le marché comprend une prestation de maintenance annuelle ;
   - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

3- D'autoriser Monsieur le Maire :
   - À signer le marché ainsi que tous les documents afférents ;
   - À procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré le 30 Juin 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202612-DE